



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 30 du 27/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 25/01/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement de enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4470, en Economie et gestion, de la composante IUT DE ROANNE est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CHARNET	LUDOVIC	CERTIFIE	1100
M.	DEFOUR	ARNAUD	P.L.P.	1300
M.	FOLIARD	STEPHANE	MCF	CNU 6
Mme	GUILLOT	ANAIIS	CERTIFIE	8010
M.	HODEMON	JEAN LUC	AGREGE	8010

Mme	HURTELLE	ISABELLE	CERTIFIE	1300
Mme	LATUILLIERE	VALÉRIE	AGREGE	8010
Mme	LEFEVRE	EVELYNE	CERTIFIE	0422

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 11/03/2024

Le Président
Florent PIGEON

